



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Gironde

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 26 septembre 2012

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

ATLANTIC ROUTE

CARRIÈRE DE FRONTENAC AU LIEU-DIT  
CHOLLET

RÉFÉRENCE COURRIER : VF -UT33-EI-12-703

Affaire suivie par :

[valerie.flour@developpement-durable.gouv.fr](mailto:valerie.flour@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : changement d'exploitant pour la carrière

**RAPPORT DE PRÉSENTATION  
DE LA DREAL AQUITAINE  
A la Commission Départementale de la Nature,  
DES PAYSAGES ET DES SITES**

Monsieur le Préfet de la Gironde sollicite l'avis de la DREAL Aquitaine sur le dossier de demande de changement d'exploitant, visé en objet, conformément à l'article R516-1 du code de l'Environnement.

En effet, par lettre du 29 février 2012, la société ATLANTIC ROUTE souhaite reprendre l'exploitation de la carrière de calcaire appartenant à STR sur la commune de FRONTENAC au lieu-dit Chollet.

La carrière a été autorisée par arrêté préfectoral du 3 décembre 1999 modifié le 5 avril 2011 pour une échéance de fin d'exploitation en 2019. Elle comprend également une installation de concassage de matériaux utilisée ponctuellement.

La société ATLANTIC ROUTE appartenant au Groupe CASSOU a absorbé la société STR le 29 décembre 2011.

Au vu des documents remis le 7 mars 2012 par ATLANTIC ROUTE quant à ses capacités techniques et financières, nous proposons à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites d'émettre un avis **favorable** à la demande d'autorisation de changement d'exploitant pour cette carrière à ciel ouvert sur la commune de FRONTENAC au lieu-dit Chollet, présentée par la société ATLANTIC ROUTE.

Au présent rapport est joint un projet d'arrêté préfectoral en ce sens.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00  
Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24  
BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative  
33090 Bordeaux cedex

En application du code de l'environnement (articles L124-1 à L124-8 et R124-1 à R124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public du ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

**L'inspecteur des installations classées,**



**Valérie FLOUR**

PJ : projet d'arrêté  
Copie à :